



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Commission d'Appel d'Offres – Commission de la commande publique
Désignation du représentant de M. le Maire

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L 2122-18,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411.5 alinéa 2,
VU le Code des Marchés Publics, Article 22-I 3ème alinéa relatif aux commissions d'appel d'offres, et l'article 8 relatif aux groupements de commandes,
VU la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, portant nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres constituée conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics,
VU la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 traitant notamment de la Commission de la Commande Publique appelée à donner son avis sur les marchés à procédure adaptée,
VU l'arrêté n° 1057 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à M. Luc ZENON, Adjoint au Maire,

A R R E T E

ARTICLE 1 : M. Luc ZENON, adjoint au maire, est désigné, en qualité de représentant de M. le Maire, à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de la Commande Publique de la Ville de Béziers.

ARTICLE 2 : M. Luc ZENON en sa qualité d'adjoint au maire reçoit délégation de signature pour la décision hebdomadaire.

ARTICLE 3 : Mme La Directrice Générale des Services de la Ville de Béziers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

11 JUIN 2020




Robert MENARD